

## INFORMATION A LA POPULATION

### **Assemblée communale ordinaire – convocation (publication dans le Journal officiel du jeudi 28 novembre 2024)**

ALLE : Assemblée communale ordinaire, mardi 17 décembre 2024, à **19h30** à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle

#### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 28 mai 2024.
2. Adopter le nouveau règlement concernant la gestion des déchets.
3. Adopter le nouveau règlement sur les tarifs des déchets.
4. Abroger le règlement d'organisation concernant la lutte contre les souris, campagnols, taupes et mulots.
5. Adopter le nouveau règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence et vacations des autorités et employés.
6. Adopter le nouveau règlement relatif au statut du personnel.
7. Budget :
  - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
    - a) CHF 36'000.- TTC pour la rénovation des étages de la Mairie.
    - b) CHF 40'000.- TTC pour la mise en valeur d'une sculpture pour le patrimoine.
    - c) CHF 7'500.- TTC pour la mise en valeur du corbillard hippomobile – phase 1.
    - d) CHF 40'000.- TTC pour la réfection du trafic routier.
    - e) CHF 80'000.- TTC pour la création d'un accès mobilité douce à la cour de l'école.
    - f) CHF 15'000.- TTC pour le couvert d'un arrêt de bus – rue de l'Eglise.
    - g) CHF 50'000.- TTC pour la réfection de la barrière – Ruelle de la Cornoline.
    - h) CHF 10'000.- TTC pour le nouveau panneau d'information à la Fenatte.
    - i) CHF 110'000.- TTC pour l'optimisation du réseau d'eau potable.
    - j) CHF 30'000.- TTC pour l'optimisation du réseau des eaux usées.
    - k) CHF 35'000.- TTC pour les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).
    - l) CHF 100'000.- TTC pour le plan de lutte contre les crues – PRE.
    - m) CHF 71'000.- TTC pour la réfection de la porte de garage et les portes d'entrée du bâtiment des services.
    - n) CHF 30'000.- TTC pour la réfection de la porte du local du SIS Vendline.
    - o) CHF 1'856'000.- TTC pour la réfection des rues Clos des Tilleuls et Champs aux Oies.
    - p) CHF 43'000.- TTC pour la réfection du Chemin de Rondgourd.
    - q) CHF 50'000.- TTC pour une balayeuse pour le Service de la voirie.
    - r) CHF 10'000.- TTC pour une étude liée à des panneaux dynamiques 30 km/h.
  - b) Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale et au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet [www.alle.ch](http://www.alle.ch) en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 2, 3, 4, 5 et 6 seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal, où ils pourront être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

## **Résultats du questionnaire sur la limitation des routes communales à 30 km/h**

Récemment, nous vous avons sollicités pour recueillir votre avis sur l'idée de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des routes communales. Voici les résultats obtenus :

- **76 ménages** se sont déclarés favorables à cette mesure.
- **90 ménages** ont exprimé leur opposition.
- **3 ménages** ont indiqué ne pas avoir d'avis.

En tout, **169 réponses** ont été enregistrées sur un total de **975 ménages** dans le village, ce qui représente une participation relativement faible.

Nous remercions toutefois les personnes ayant pris le temps de répondre. Vos avis nous permettent d'orienter nos réflexions pour le bien-être et la sécurité de tous.

## **Effectuer une réservation pour un bâtiment communal (cabane forestière, bâtiment des services et salle des fêtes)**

Nous avons constaté des erreurs fréquentes dans le remplissage du formulaire en ligne. Vous trouverez ci-après une image avec des explications claires pour éviter toute confusion.

Nous vous remercions de bien vouloir vous y référer pour toute future réservation. Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci pour votre collaboration !

### **Premier encadré : Dates de réservation (incluant montage et démontage)**

#### **Date de début :**

C'est le **premier jour où vous avez besoin de la salle**, même si c'est uniquement pour préparer ou installer le matériel.

#### **Date de fin :**

C'est le **dernier jour où vous occupez la salle**, après le démontage et le rangement.

Date de réservation souhaitée y compris la date de mise en place et de démontage

Date début*:	19.12.2024	Heure début*:	
Date fin*:	21.12.2024	Heure fin*:	

Détails de la manifestation      Équipements

Genre manifestation\*:

Date début*:	20.12.2024	Date fin*:	20.12.2024
--------------	------------	------------	------------

Observations:

### **Deuxième encadré : Dates de la manifestation (événement)**

#### **Date de début :**

Indiquez le **jour où votre manifestation commence** (par exemple, une conférence, un mariage, un séminaire, etc.).

#### **Date de fin :**

Indiquez le **dernier jour de la manifestation**, si celle-ci dure plusieurs jours.

## **Fermeture de l'Administration communale durant les fêtes de fin d'année**

Nous vous informons que l'Administration communale sera fermée durant les fêtes de fin d'année du vendredi 20 décembre 2024 à 16h00 et jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

L'horaire habituel reprendra dès le lundi 6 janvier 2025.

La Commune d'Alle vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



## **Budget 2025**

Le document budgétaire dans son intégralité est disponible auprès de la Recette communale.

<b>Paramètres budgétaires – compétence de l'Assemblée</b>		
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des eaux de surface	0.20 ‰ VO	0.20 ‰ VO
Taxe des chiens	CHF 50.- (par animal)	CHF 50.- (par animal)
Eau potable	1.35 à 2.15 CHF/m <sup>3</sup> (selon consommation)	1.35 à 2.15 CHF/m <sup>3</sup> (selon consommation)
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	1.70 à 2.55 CHF/m <sup>3</sup> (selon consommation)	1.70 à 2.55 CHF/m <sup>3</sup> (selon consommation)
Epuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)
Service des déchets ménagers	<b>CHF 80.- à CHF 135.-</b>	CHF 100.- à CHF 160.-
Taxe d'exemption SIS	5% de l'impôt d'état annuel	5% de l'impôt d'état annuel
Taxe de raccordement SEPE unique :	22.00 ‰ (sur la valeur officielle)	22.00 ‰ (sur la valeur officielle)

CONSEIL COMMUNAL

## Budget de fonctionnement par nature - 2025

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	873 869.00	63 700.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS – DEFENSE	156 750.00	97 100.00
2	FORMATION	2 527 431.00	31 900.00
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	312 997.00	
4	SANTE	23 785.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE	2 283 928.00	734 759.00
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	470 035.00	159 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 066 928.00	1 086 580.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	145 200.00	158 125.00
9	FINANCES – IMPÔTS	469 640.00	6 030 154.00
<b>TOTAL :</b>		<b>8 330 563.00</b>	<b>8 361 318.00</b>
Excédent de revenu		<b>30 755.00</b>	

## Budget d'investissement par nature - 2025

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	36 000.00	36 000.00
3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS- EGLISES	47 500.00	47 500.00
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	2 154 000.00	2 154 000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	275 000.00	275 000.00
9	FINANCES - IMPÔTS	101 000.00	101 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2 613 500.00</b>	<b>2 613 500.00</b>